

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Malika AIT M'BARK à Valérie LEFEVRE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES DEL2025_001 - MOTION relative à la guerre en Ukraine

Dès l'agression russe de février 2022, la Ville de Nogent-sur-Oise a soutenu le peuple ukrainien et l'a fait savoir lors du conseil municipal du 28 février 2022 tout en organisant la solidarité.

Aujourd'hui, alors que les États-Unis de Trump trahissent l'Ukraine en se rangeant aux côtés de Poutine, nous pensons nécessaire de réaffirmer avec force notre soutien au courageux peuple ukrainien, qui se bat aussi pour la sécurité de l'Europe démocratique et espérons une forte mobilisation de cette Europe pour poursuivre ce soutien, en ne laissant pas l'envahisseur russe l'emporter, ce qui serait aussi notre défaite.

« Slava Ukrani »

« Gloire à l'Ukraine »

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter la motion présentée ci-avant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 12/03/2025

Qualité : Le Maire

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE

Date de signature : 12/03/2025

Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_001-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Malika AIT M'BARK à Valérie LEFEVRE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES DEL2025_002 - Modification du nombre d'adjoints au Maire

En application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide librement du nombre d'adjoints au Maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal de l'organe délibérant, fixé à 35 pour les communes comprises entre 20 000 et 29 999 habitants.

Le nombre actuel d'adjoints au Maire est de 9, alors que le maximum possible pour la Commune de Nogent-sur-Oise est de 10.

Il est proposé de passer à 10 adjoints.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De fixer le nombre d'adjoints au Maire à 10 et de procéder, par conséquent, à l'élection d'un dixième adjoint.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 12/03/2025

Qualité : Le Maire

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE

Date de signature : 12/03/2025

Qualité : Valérie LEFÈVRE, Maire adjointe au Maire



Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_002-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Malika AIT M'BARK à Valérie LEFEVRE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES DEL2025_003 - Élection d'un nouvel adjoint au Maire

Le Conseil Municipal ayant décidé de porter le nombre d'adjoints au Maire de 9 à 10, il convient désormais de procéder à l'élection du dixième adjoint.

Celui-ci sera élu parmi les membres du Conseil Municipal au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, en application des articles L.2122-7-2 et L.2122-7 du CGCT. Il est précisé que les bulletins nuls et blancs seront décomptés du nombre de votants pour obtenir le nombre de suffrages exprimés.

Il est fait appel à candidatures.

Seul Monsieur Nicolas PROMSY se porte candidat.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De constater qu'au terme de l'élection du dixième adjoint au Maire, par scrutin secret, Monsieur Nicolas PROMSY a été élu et est donc installé en cette qualité.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 30

Nombre de voix pour Nicolas PROMSY : 30

Le rapport est adopté avec :

30 voix POUR

Abstention(s) : 5

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_003-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1^{ère} adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES DEL2025_004 - Indemnités des élus - Modification des taux de base

Les règles d'attribution des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus de la commune sont fixées par les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R 2123-23 du code général des collectivités territoriales.

Ces indemnités sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction prévues aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 et l'application des majorations prévues à l'article 2123-22 doivent faire l'objet d'un vote séparé.

S'agissant de la fixation des indemnités de fonction prévues aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, il est rappelé que depuis le 1er janvier 2020 Nogent sur Oise est classée dans la strate des communes de 20 000 à 49 999 habitants.

Compte tenu de ce classement :

- le taux pour l'exercice effectif des fonctions de maire est fixé à 90 %
- le taux maximal pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint est fixé à 33 %

En application de l'article L 2123-23, le conseil municipal peut, à la demande du maire, fixer une indemnité de fonction de maire inférieure à 90 %.

En application du II de l'article L 2123-24, l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

En application du III de l'article L 2123-24-1, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L 2122-18 et L 2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les mêmes limites.

L'augmentation du nombre d'adjoints nécessite de revoir la répartition de l'enveloppe globale des indemnités de fonctions.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_004-DE



Dans ce cadre M. le Maire a demandé que son indemnité de fonction soit fixée à un taux inférieur à 90 %.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- Sur la base de 10 adjoints et de 18 conseillers municipaux ayant une délégation de fonction, d'adopter les taux suivants (en pourcentage du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) :

Le Maire : 86 %

Les adjoints : 18,5 % chacun

Les conseillers municipaux délégués : 7,8 % chacun

Les indemnités sont versées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur de l'indice de référence.

- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune (chapitre 65).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES DEL2025_005 - Indemnités de fonction des élus - Application des majorations prévues à l'article L.2123-22 du CGCT

Les règles d'attribution des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus de la commune sont fixées par les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R 2123-23 du code général des collectivités territoriales.

Ces indemnités sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction prévues aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 et l'application des majorations prévues à l'article L 2123-22 doivent faire l'objet d'un vote séparé.

S'agissant de l'application des majorations prévues à l'article L 2123-22 du CGCT, le conseil municipal peut voter, pour les seuls maire et adjoints, des majorations d'indemnité.

Dans ce cadre, la commune de Nogent-sur-Oise est éligible à 2 majorations :

- au titre des communes chefs-lieux de canton : majoration de 15 % des indemnités votées par le conseil municipal ;
- au titre des communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : majoration des indemnités sur la base de la strate supérieure (50 000 à 99 999 habitants).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter les majorations suivantes aux indemnités du maire et des adjoints :
 - Majoration au titre des communes chefs-lieux de canton : 15 %
 - Majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : au prorata des indemnités maximales applicables à la strate 50 000 à 99 999 habitants.

- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune (chapitre 65).

En application de l'article L 2123-20-1, les indemnités attribuées aux membres du conseil municipal sont récapitulées dans le tableau suivant.

| Nombre de conseillers | | |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 35 | 29 | 35 |

Date de la convocation :
28 février 2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_005-DE



Tableau récapitulatif des indemnités

| Fonction | taux adopté (% de l'I.B. terminal) | majoration D.S.U. (strate 50 000 à 99 999) | majoration chef lieu de canton (15%) | Total (% de l'I.B. terminal) | Brut mensuel (€) |
|------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|---------------------|
| Maire | 86 | 19,11 | 12,90 | 118,01 | 4 850,83 |
| Adjoints (10) | 18,50 | 6,17 | 2,78 | 27,45 | 1 128,34 |
| Conseillers délégués (18) | 7,80 | | | 7,80 | 320,62 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

RELATIONS SOCIALES DEL2025_006 - Modification du tableau des effectifs

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

Cette modification concerne la régularisation du tableau des effectifs du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, la création d'un emploi à temps non complet d'animateur 10/35ème pour le développement du dispositif « Boîte à mots » dans le cadre de l'université des enfants et la création d'un poste de gestionnaire des achats et des stocks et assistant à la commande publique.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

De créer :

Un poste de rédacteur principal 1ère classe

Un poste à temps non complet 10/35ème de chargé(e) du développement du dispositif « Boîte à mots » dans le cadre de l'université des enfants.

Ce poste nécessite une formation de niveau bac à bac + 3 ou une expérience professionnelle équivalente.

Ce poste relève d'un grade du cadre d'emploi des animateurs territoriaux.

-De prévoir que cet emploi pourra être pourvu par voie contractuelle en application du 5° de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique (emploi à temps non complet inférieur à 17,5/35èmes). Dans ce cas la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emploi correspondant au poste pourvu compte tenu des qualifications et expérience professionnelle du candidat retenu.

Un poste de gestionnaire des achats et des stocks et d'assistant(e) à la commande publique des services généraux et techniques placé(e) sous l'autorité du directeur général adjoint « Projets urbains et techniques ».

Ce poste nécessite une formation de niveau bac à bac +2 ou d'une expérience professionnelle équivalente.

Ce poste relève d'un grade du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

-De prévoir, compte tenu des difficultés prévisibles de recrutement, que cet emploi pourra

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_006-DE



être pourvu en tant que de besoin par voie contractuelle en application du 2° de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté. Dans ce cas la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emploi correspondant au poste pourvu compte tenu des qualifications et expérience professionnelle du candidat retenu.

D'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2025_007 - Parcelle BN 971p - avenue Albert Jacquard - Constat de désaffectation et déclassement du domaine public

La Commune de Nogent-sur-Oise a été saisie par Monsieur DOGAN Muhammet, ~~_____~~ (_____), afin d'acquérir une partie de parcelle, cadastrée BN 971p, située avenue Albert Jacquard, permettant la réalisation d'un accès à un terrain à bâtir en vue de la construction d'une maison individuelle.

L'emprise foncière à céder est de 21 m². Il est convenu que Monsieur DOGAN Muhammet prenne à sa charge :

- Les frais de géomètre
- La fourniture et pose d'un mur de soutènement au niveau du talus

La partie de parcelle à céder est un talus relevant du domaine public communal de droit commun.

La procédure de déclassement de cet espace n'est organisée par aucun texte légal ou réglementation actuellement en vigueur. Des barrières de chantier portant l'interdiction d'accès au public ont été posées autour de cet espace afin de marquer la désaffectation au public de ce terrain le 18/11/2024.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation au public de la partie de parcelle cadastrée BN 971p d'une surface de 21 m², située avenue Albert Jacquard ;
- de prononcer le déclassement du domaine public communal de la partie de parcelle cadastrée BN 971p ;
- de prononcer l'incorporation de cette partie de parcelle au domaine privé communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 2^{ème} adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_007-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1^{ère} adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2025_008 - Cession - Parcelle BN 971p - avenue Albert Jacquard

Le Conseil Municipal vient de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement d'une partie de parcelle, cadastrée BN 971p, d'une superficie de 21 m², en vue de l'intégrer dans le domaine privé communal.

Cet acte permet d'engager la cession de ce terrain au profit de Monsieur DOGAN Muhammet, ~~identifié par le numéro de téléphone à l'adresse ci-dessus~~, dans le cadre de la réalisation d'un accès à un terrain à bâtir en vue de la construction d'une maison individuelle.

Le service des Domaines a été saisi et a un émis un avis en date du 18 avril 2024. Ce dernier a estimé la valeur vénale à 3 150,00 €, ce qui a été accepté par Monsieur DOGAN Muhammet.

Il est rappelé que Monsieur DOGAN Muhammet prene à sa charge :

- les frais de géomètre
- la fourniture et pose d'un mur de soutènement au niveau du talus permettant l'accès à la construction

Il est précisé que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession d'une partie de la parcelle cadastrée BN 971p située avenue Albert Jacquard, d'une superficie de 21 m², aux conditions énumérées ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 2ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_008-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1^{ère} adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2025_009 - Cession - Parcelle AR 243 - Allée des Frères Lumière

Dans le cadre de la mise en vente du patrimoine communal, la Ville souhaite céder un terrain valorisable.

Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 2 073 m², cadastrée AR 243 et située Allée des Frères Lumière dans la zone industrielle de Nogent-sur-Oise.

Cette parcelle est occupée depuis plus de 20 ans par la Société NATURECO, filiale du Groupe LOISELEUR, dans le cadre de ses activités de valorisation des déchets verts.

Le service des Domaines a été saisi et a un émis un avis en date du 15 janvier 2025. Ce dernier a estimé la valeur vénale à 10 € du m².

Toutefois, après négociation avec la Société NATURECO et au vu de l'intérêt pour cette société de maintenir ses activités sur le site, un accord a été convenu à 51 800 € HT.

Il est précisé que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AR 243, allée des Frères Lumière, d'une superficie de 2 073 m², aux conditions énumérées ci-dessus, au profit de la SCI Paysage Investissement pour le compte du Groupe Loiseleur ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 2ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

| Nombre de conseillers | | |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 35 | 29 | 35 |

Date de la convocation :
28 février 2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_009-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1^{ère} adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2025_010 - Cession - Parcelle AO 428 - rue Alfred et Robert Parrot

La Ville de Nogent-sur-Oise a été saisie par Monsieur et Madame AREZKI, ~~et Monsieur et Madame AREZKI~~, afin d'acquérir une parcelle située rue Alfred et Robert Parrot, cadastrée AO 428, jouxtant leur propriété et servant d'accès à leur terrain.

La superficie de la parcelle est de 19 m² et constitue un espace non aménagé par la commune et non ouvert au public.

Il convient donc de régulariser cette situation.

Le service des Domaines a été saisi et a un émis un avis prorogé en date du 14 février 2025. Ce dernier a estimé la valeur vénale à 950 €.

Après négociations, il a été convenu d'appliquer, à la baisse, la marge d'appréciation traditionnelle de 10 % et de fixer le prix de cession à 855 €.

Il est précisé que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AO 428 située rue Alfred et Robert Parrot d'une superficie de 19 m², aux conditions énumérées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 2^{ème} Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

| Nombre de conseillers | | |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 35 | 29 | 35 |

Date de la convocation :
28 février 2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_010-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1^{ère} adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2025_011 - Cession - Parcelle AE 548p - rue de la Liberté

Dans le cadre de la mise en vente du patrimoine communal, la Ville souhaite céder un terrain valorisable.

La partie de terrain à céder est située rue de la Liberté, cadastrée AE 548p, d'une superficie d'environ 433 m².

Monsieur HAJAJI Menaouer, propriétaire d'une parcelle de terrain voisine, a manifesté le souhait d'acquérir cette partie de terrain.

Le service des Domaines a été saisi et a un émis un avis en date du 15 janvier 2025. Ce dernier a estimé la valeur vénale à 20 € du m².

Toutefois, au vu du caractère inconstructible et enclavé du terrain, il est convenu de ramener le prix de cession à 10 € du m².

Il est précisé que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AE 548p située rue de la Liberté, d'une superficie d'environ 433 m², aux conditions énumérées ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 2ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

| Nombre de conseillers | | |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 35 | 29 | 35 |

Date de la convocation :
28 février 2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_011-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1^{ère} adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2025_012 - Acquisition - Ensemble immobilier - 129 rue Roland Vachette

Dans le cadre de la volonté de la municipalité de conserver un dynamisme commercial sur la zone de Saulcy, la commune a l'opportunité d'acquérir l'ensemble immobilier situé 129 rue Roland Vachette à usage de bar/restaurant.

A cet effet, les propriétaires, Monsieur et Madame GOMES José et Christine, ont informé la commune de leur volonté de céder leur propriété (commerce et habitation).

Il s'agit d'un immeuble à usage mixte comprenant au rez-de-chaussée un local à usage de bar-restaurant et à l'étage la partie habitation, avec cave et jardin, situé sur les parcelles cadastrées AE 321 et 323 d'une superficie de 448 m².

Le service des domaines a été saisi et a émis un avis en date du 4 avril 2024. Ce dernier a estimé la valeur vénale de la partie commerce et habitation à 243 000 €.

Après négociations et au vu de l'intérêt de cette acquisition, il a été convenu d'appliquer, à la hausse, la marge d'appréciation traditionnelle de 10 % et de fixer le prix à 267 300 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 129 rue Roland Vachette à Nogent-sur-Oise, cadastré AE 321 et 323, pour un montant de 267 300 €, selon les conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 2ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_012-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1^{ère} adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2025_013 - Acquisition - Fonds de commerce - 129 rue Roland Vachette

Dans le cadre de la volonté de la municipalité de conserver un dynamisme commercial sur la zone de Saulcy, la commune a l'opportunité d'acquérir l'ensemble immobilier situé 129 rue Roland Vachette à usage de bar/restaurant.

A cet effet, la propriétaire, Madame GOMES née GARNCARZ Christine, a informé la commune de sa volonté de céder le fonds de commerce lié à l'activité exercée de bar-restaurant.

Le service des domaines a été saisi et a émis un avis en date du 4 avril 2024. Ce dernier a estimé la valeur vénale du fonds de commerce à 52 000 €.

Après négociations et au vu de l'intérêt de cette acquisition, il a été convenu d'appliquer, à la hausse, la marge d'appréciation traditionnelle de 10 % et de fixer le prix à 57 200 €.

De plus, il est précisé que le mobilier et le matériel lié au bar-restaurant sera conservé dans les locaux et a été estimé pour une valeur de 20 000 €.

Par conséquent, la valeur du fonds de commerce, d'un montant total de 77 200 € se décompose comme suit :

- Eléments incorporels : 57 200 €
- Eléments corporels : 20 000 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition du fonds de commerce situé 129 rue Roland Vachette à Nogent-sur-Oise, pour un montant de 77 200 €, selon les conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 2ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

| Nombre de conseillers | | |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 35 | 29 | 35 |

Date de la convocation :
28 février 2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_013-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1^{ère} adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2025_014 - Acquisition - Licence IV de débit de boissons - 129 rue Roland Vachette

Dans le cadre de la fermeture du bar-restaurant « Bar de Saulcy » situé 129 rue Roland Vachette à Nogent-sur-Oise, la municipalité souhaite conserver un dynamisme commercial sur la zone de Saulcy.

Ainsi, la municipalité envisage de se porter acquéreur de la licence IV de débit de boissons appartenant à Madame GOMES née GARNCARZ Christine, au prix de 5 500 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la licence IV de Madame GOMES née GARNCARZ Christine, pour un montant de 5 500 €, selon les conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 2ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 11/03/2025

Qualité : Le Maire

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE

Date de signature : 12/03/2025

Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2025_015 - Dénomination d'une nouvelle voie rue Mélinée et Missak Manouchian

VU la Loi dite « 3DS » n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le Permis de Construire n° PC 060 463 24 T 0015 délivré le 14 novembre 2024 à la SCCV Nogent Moustier, pour la construction de 125 logements répartis en 8 bâtiments d'habitations, 161 places de stationnement extérieur.

Cette opération emporte la création d'une voie nouvelle qui sera rétrocédée à la Ville, située entre la rue du Comte d'Archiac et la rue du Moustier, conformément au plan annexé.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. En effet, le nommage des rues constitue une mesure de police générale permettant de faciliter le repérage, le travail des gestionnaires de réseaux et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, dans le but d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est précisé que, en application de l'article L. 2213-28 du CGCT, le numérotage consécutif sera exécuté par arrêté du Maire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de nommer la nouvelle voie rue Mélinée et Missak MANOUCHIAN ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_015-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

TECHNIQUE ET PROJETS URBAINS DEL2025_016 - Convention avec l'ACSO pour la participation financière aux travaux de mise en œuvre du SDA-Ad'AP

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise », issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la Loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU le décret n°2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif aux conditions d'approbation des Schémas Directeurs d'Accessibilité Programmés des transports ;

VU la délibération n°13C101 du 27 juin 2013 du conseil communautaire de l'ACSO relative à l'adoption du Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau de transport urbain de l'agglomération creilloise ;

VU la délibération n° 15C035 du 19 mars 2015 du conseil communautaire de l'ACSO relative à la validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2015 ayant pour objet l'acceptation du SDA Ad'AP de la Communauté d'Agglomération Creilloise ;

VU la délibération du 25 mai 2023 du conseil communautaire de l'ACSO d'adoption du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau de transport urbain ;

| Nombre de conseillers | | |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 35 | 29 | 35 |

Date de la convocation :
28 février 2025

VU l'avis favorable de la Commission Intercommunale d'Accessibilité en date du 2 mai 2023 ;

Considérant que le nouveau SDA-Ad'AP du réseau restructuré engage l'ACSO et les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Maximin, Thiverny et Villers-Saint-Paul à programmer les travaux de mise en accessibilité d'ici la fin d'année 2026 ;

Considérant que la clé de répartition de financement, validée par le conseil communautaire le 23 mai 2023, soit la suivante :

55,5 % pour la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

44,5 % pour les communes concernées

Considérant que la Région Hauts-de-France financera également les travaux à hauteur de 1 000 € par point d'arrêt, dans une limite de 10 000 € par commune, et que le département de l'Oise ait également donné un avis favorable pour le financement de plusieurs tranches ;

Considérant que les travaux porteront sur 64 points d'arrêts considérés comme prioritaires au regard des dispositions réglementaires relatives à l'accessibilité et que le montant total des travaux sur les trois années de programmation soit estimé à 1 293 866,40 € HT ;

| Programmation 2024 - 2026 | Dépenses estimées (€ HT) | Recettes estimées (€ HT) | | |
|------------------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------|--------------|
| | | CD60 | ACSO | Villes |
| | 1 293 866,40 € | 336 405,26 € | 531 390,93 € | 426 070,21 € |
| | | 26 % | 41 % | 33 % |

Le coût des travaux est une estimation maximale établie. La clé de répartition précisée pour chacune des communes permettra le cas échéant d'établir la part due en fonction du montant réel des investissements.

Le coût des travaux par commune est le suivant :

| | Nombre d'arrêts | Coût par commune 2024-2026 | Part de chaque commune dans le coût total des travaux |
|----------------------------|--------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| CREIL | 19 | 355 006,80 € HT | 116 903,74 € |
| NOGENT SUR OISE | 13 | 296 595,60 € HT | 97 668,93 € |
| MONTATAIRE | 6 | 124 621,20 € HT | 41 037,76 € |
| VILLERS SAINT PAUL | 5 | 39 256,80 € HT | 12 927,26 € |
| SAINT MAXIMIN | 13 | 306 090,00 € HT | 100 795,44 € |
| SAINT D'ESSERENT LEU | 6 | 119 430,00 € HT | 39 328,30 € |
| THIVERNY | 2 | 52 866,00 € HT | 17 408,77 € |
| | 64 | 1 293 866,40 € HT | 426 070,21 € |

Nogent-sur-Oise

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_016-DE



| Année | Nb d'arrêts Répartition prévue (SDA) | Montant (en € HT) | Nouvelle répartition | | Subvention CD60 | Part communale |
|-------|--------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------|--------------------|-------------------|
| | | Répartition prévue (SDA) | | | | |
| 2024 | 3 | 95 670,00 € | 2 | 30 810,00 € | 8 010,60 € | 10 145,73 € |
| 2025 | 5 | 84 900,00 € | 6 | 149 760,00 € | 38 937,60 € | 49 315,97 € |
| 2026 | 5 | 116 025,60 € | 5 | 116 025,60 € | 30 166,66 € | 38 207,23 € |
| | 13 | 296 595,60 € | 13 | 296 595,60 € | 77 114,86 € | 97 668,93 € |

Dans le cas où la participation attendue du Conseil Départemental pour cette opération serait revue à la baisse, il est convenu que l'ACSO et les 7 communes soient amenées à redéfinir leur participation financière aux travaux.

L'ACSO est Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux. Les communes seront associées pour la localisation et la validation du projet définitif pour chaque arrêt.

La convention relative à la participation financière des communes aux travaux de mise en œuvre du SDA-Ad'AP est jointe au présent rapport.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement précité tel que proposé aux communes, sous réserve d'une éventuelle modification des participations financières envisagées du Conseil Départemental de l'Oise et du Conseil Régional des Hauts de France, dans le cadre des travaux liés au SDA ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée concernant le plan de financement du SDA'ADAP ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE DEL2025_017 - Frais de scolarité 2025-2026 - Participation des communes extérieures au fonctionnement des écoles publiques

Les dispositions de la loi n°83-663 du 27 juillet 1983 modifiée, en particulier son article 23, et l'article L.212-8 du Code de l'éducation fixent le principe d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les frais de fonctionnement définis au compte administratif 2024 sont les charges à caractère général et se traduisent ainsi :

- Charges de bâtiments et entretien 575 661,40 €
- Fournitures administratives, scolaires et prestation 93 828, 67 €
- Charges de personnel 2 756 063, 00 €

pour un total de 3 425 553,07 €

Les effectifs des écoles maternelles et élémentaires étant de 2 916 élèves pour l'année scolaire sus visée, il en ressort un coût de 1 174,74 € arrondi à 1 175 € par enfant.

Pour les enfants domiciliés en cours d'année dans une commune extérieure, une participation aux frais de scolarité sera demandée sur la base de cette valeur au prorata temporis (tout mois de scolarité commencé sera dû par la commune de résidence).

Un principe de réciprocité existe avec certaines communes :

- Réciprocité totale : communes de Creil, Montataire, Villers-Saint-Paul, Monchy-Saint-Eloi, Chantilly, Senlis, Verneuil-en-Halatte.

- Réciprocité partielle sur la base du « nombre pour nombre » : communes de Laigneville, Rieux, Cauffry, SiVom (Labruyère, Rosoy, Verderonne), Saint Vaast les Mello, Mogneville, Pont-Sainte-Maxence et Neuilly-sous-Clermont.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_017-DE



- de fixer la participation aux frais de scolarité pour l'année 2025-2026 à 1 175 € par enfant ;
- de mettre en place un système de revalorisation annuelle de ces frais selon l'indice INSEE des prix à la consommation « ensemble des ménages » (indice publié au 1er janvier de l'année) et arrondi à l'euro au centième supérieur ;
- de réétudier le montant des dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation des enfants tous les 3 ans pour réévaluer le montant de participation aux frais de fonctionnement des communes extérieures ;
- de permettre à Monsieur le Maire de réclamer ladite participation aux communes extérieures ;
- d'autoriser Monsieur la Maire à signer les conventions dans le cadre d'accords de réciprocité ;
- de permettre à Monsieur le Maire de signer l'accord de participation aux frais de scolarité transmis par les communes accueillant des Nogentais ;
- de permettre à Monsieur le Maire d'acquitter la participation due aux communes extérieures, conformément aux frais de scolarité applicables.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE DEL2025_018 - Conventions 2025 avec les collèges Herriot et Berthelot pour le versement de la subvention concernant le fonctionnement des deux Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP)

Dans le but de soutenir les actions éducatives en faveur des élèves nogentais scolarisés dans les écoles situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP), la Ville verse, depuis des années, une subvention aux collèges pour le fonctionnement des deux Réseaux d'Éducation Prioritaire, à savoir les deux sites pilotes suivants :

- celui du collège Herriot (regroupant l'école Charpak, le groupe scolaire des Coteaux et une partie des groupes scolaires Obier et Jean Moulin) ;
- celui du collège Berthelot (incluant les groupes scolaires Obier et Jean Moulin).

À titre d'information, le conseil municipal avait fixé l'année dernière, par délibération n°DEL2024_011 du 22 février 2024, le montant des subventions à 1 750 € pour le REP du collège Berthelot et à 5 250 € pour le REP du collège Herriot.

Le versement de chaque subvention fait l'objet d'une convention fixant les obligations de chaque partie.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement des conventions avec les deux Réseaux d'Éducation Prioritaire de la commune dans les mêmes conditions ;
- d'approuver le versement des subventions correspondantes d'un montant de 1 750 € pour le REP de Berthelot et de 5 250 € pour le REP d'Herriot ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées ainsi que tout document afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_018-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1^{ère} adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

JEUNESSE ET JEUNES ADULTES DEL2025_019 - Participation 2024 au CASI SNCF

Le Comité d'Action Sociale Inter-entreprises S.N.C.F (CASI SNCF, anciennement « centre de loisirs CER SNCF ») accueille des enfants de cheminots et de non-cheminots de la ville de Nogent-sur-Oise. Chaque année, la Commune verse à terme échu une participation financière calculée sur la base de 3,50 € par enfant et par jour en fonction des effectifs déclarés par le CASI SNCF l'année précédente.

Le CASI S.N.C.F transmet en fin d'année l'état des présences des enfants nogentais et le total correspondant à payer.

Pour 2024, le nombre de journées enfant est de 966. Par conséquent, le montant de la participation financière pour 2024 est de 3 381 € (966 x 3,50 €).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser le versement de la participation 2024 de 3 381 € au profit du Comité d'Action Sociale Inter-entreprises S.N.C.F (CASI SNCF), calculée sur la base de 3,50 € par enfant accueilli et par jour en 2024, pour un nombre total de 966 journées enfant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, Maire adjointe au Maire



Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_019-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

VIE ASSOCIATIVE DEL2025_020 - Subvention à l'Association Fomopéa de France et Europe (AFFE)

Dans le cadre des anniversaires des jumelages organisés le week-end de l'ascension 2025, l'Association Fomopéa de France et Europe (AFFE) a sollicité l'octroi d'une subvention anticipée sur l'année 2025 auprès de la Commune, afin de réserver les billets d'avion à cinq officiels de Fomopéa au Cameroun.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement de 6 500 € au profit de l'Association Fomopéa de France et Europe AFFE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

VIE ASSOCIATIVE DEL2025_021 - Subvention à l'association Nogent / Aïda

Dans le cadre des anniversaires des jumelages organisés le week-end de l'ascension 2025, l'association Nogent / Aïda a sollicité l'octroi d'une subvention anticipée sur l'année 2025 auprès de la Commune, afin de réserver les billets d'avion à cinq officiels du camp d'Aïda en Palestine.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement de 6 500 € au profit de l'association Nogent / Aïda.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

VIE ASSOCIATIVE DEL2025_022 - Subvention à l'association Nogent / Gersthofen

Dans le cadre des anniversaires des jumelages organisés le week-end de l'ascension 2025, l'association Nogent Gersthofen a sollicité l'octroi d'une subvention anticipée sur l'année 2025 auprès de la Commune, afin de réserver des prestations liées à cet événement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention de fonctionnement de 22 500 € au profit de l'association Nogent Gersthofen.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Absents :

Lauriane LERICHE

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

VIE ASSOCIATIVE

DEL2025_023 - Deuxième acompte sur subvention 2025 - Entente Aquatique Nogent Villers

En vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dès le 1er janvier 2025 dans la limite des dépenses inscrites au budget 2024 et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

Le versement des subventions aux associations ne peut intervenir qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement d'une avance.

En effet, afin d'assurer la continuité de leur fonctionnement, certaines associations éprouvent la nécessité de demander le versement d'un acompte en début d'année.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer quant au versement d'acomptes, dès le 1er janvier 2025, aux associations en ayant fait la demande, étant entendu que ces associations doivent motiver leur demande au vu d'un besoin réel de trésorerie dûment justifié.

Dans la limite des dépenses inscrites au budget 2024, il est proposé de verser un acompte, compte-tenu des charges de fonctionnement de l'association.

Ces acomptes seront repris, ou complétés, lors du vote des subventions aux associations après le vote du budget primitif 2025, au vu des budgets prévisionnels de l'association et des conditions d'attribution établies.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'octroi d'un deuxième acompte sur la subvention 2025 pour complément, à l'association Entente Aquatique Nogent Villers, pour un montant de 50 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention correspondante selon le modèle

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_023-DE



joint en annexe, pour le versement de cet acompte.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

COMMANDE PUBLIQUE

DEL2025_024 - Attribution des marchés pour la tonte des espaces verts, taille des massifs et haies et désherbage des voiries – Lots 1 et 2

La Commune de Nogent-sur-Oise a lancé une procédure de marché public pour l'entretien de ses espaces verts comprenant la tonte, la taille des haies et des massifs arbustifs, le désherbage des chemins piétons, des aires en stabilisé, des trottoirs, des caniveaux et îlots de voirie, décomposée en deux lots géographiques, de la façon suivante :

- Lot 1 : Entretien du secteur 1, comprenant 30 094 ml de désherbage, 154 078 m² de tonte et 10 263 ml de tailles dans les quartiers :
 - Faidherbe et Rochers
 - Huit Mai, Marché Couvert, Mairie et Médiathèque
 - Saint-Exupéry et Obier

- Lot 2 : Entretien du secteur 2, comprenant 10 253 ml de désherbage, 71 060 m² de tonte et 7 367 ml de tailles dans les quartiers :
 - Fonds de Nogent
 - Granges et Coubertin

Les marchés seront passés pour une durée d'un an reconductible tacitement 2 fois par période d'un an.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié via la plateforme marches-securises.fr le 15/12/2024 au BOAMP et le 17/12/2024 au JOUE.

La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 20 janvier 2025 à 12h00.

Les critères de jugement des offres portés à la connaissance des candidats pour les deux lots ont été définis de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 060-216004580-20250306-DEL2025_024-DE



1 - Prix des prestations sur 45 points.

2 - Méthodologie d'exécution des diverses prestations appréciée selon le détail exprimé dans le mémoire technique sur 30 points (décomposée en 3 sous-critères : Méthode d'exécution sur 10 points/Moyens humains pour l'exécution de la prestation sur 10 points/moyens techniques pour l'exécution des prestations).

3 - Moyens mis en place pour la protection de l'environnement lors de l'exécution des prestations sur 15 points.

4 - Planning d'exécution de la tonte, des tailles et du désherbage sur 10 points.

Quatre entreprises ont répondu à cette consultation et six offres ont ainsi été présentées au total (3 offres par lot).

Les rapports d'analyse des offres ont été présentés à la Commission d'Appel d'Offres.

La CAO, réunie le 5 mars 2025, a déclaré attributaire à l'unanimité, la société PRO PAYSAGE -ayant son siège au 85 rue de la Fère 02100 SAINT-QUENTIN-, qui a présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères listés ci-dessus, aux montants suivants :

- Lot 1 : 95 146,28 € HT / 114 175,54 € TTC

- Lot 2 : 48 388,90 € HT / 58 066,68 € TTC

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De retenir la société PRO PAYSAGE -ayant son siège au 85 rue de la Fère 02100 SAINT-QUENTIN pour les lots 1 et 2 dans le cadre de l'exécution de l'entretien des espaces verts de la commune, conformément à la décision émise par la Commission d'Appel d'Offres et pour les montants suivants :

- Lot 1 : 95 146,28 € HT / 114 175,54 € TTC

- Lot 2 : 48 388,90 € HT / 58 066,68 € TTC

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement de ces marchés et tous les documents y afférents.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 11/03/2025

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE

Date de signature : 12/03/2025

Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Malika AIT M'BARK, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Olivier CARRE, Mokhtar ALLOUACHE à Patricia RICHARD, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Mehmet ATAC à Jean-François DARDENNE, Patrice ABRAN à Loïc PEN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

FINANCES DEL2025_025 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal de Nogent-sur-Oise, et plus particulièrement son article 21, il vous est ainsi proposé de débattre du rapport ci-joint qui concerne le budget principal de la ville et le budget annexe du Centre Municipal de Santé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport ci-annexé portant sur le budget principal et le budget annexe CMS de la ville de Nogent-sur-Oise, a eu lieu, avant le vote du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Le Maire

Signé électroniquement par : Valérie LEFÈVRE
Date de signature : 11/03/2025
Qualité : Valérie LEFÈVRE, 1ère adjointe au Maire

